

Fondation fransaskoise
Assemblée générale annuelle
21 novembre 2023 de 19 h à 20 h 30, par visioconférence

Consignes

D'après les règlements administratifs de la Fondation fransaskoise

4.1 Peut être **membre** tout individu parlant français, résidant de la Saskatchewan, ayant 18 ans et plus, ayant fait un don d'au moins 50 \$ dans les 12 mois précédant la tenue de l'assemblée annuelle et qui s'intéresse à l'épanouissement et au développement de la langue et de la culture française.

Pour pouvoir se porter candidat au conseil d'administration, un membre individuel doit :

- Membre en règle de la Fondation fransaskoise;
- Être appuyé par trois (3) membres en règle de la Fondation fransaskoise

Tout nouveau participant se joignant à la rencontre **après** l'appel des membres aura le statut d'observateur et n'aura donc pas de droit de vote.

La rencontre sera enregistrée en appui à la rédaction du procès-verbal, l'enregistrement sera supprimé après que le procès-verbal aura été rédigé.

Pour éviter les distractions, les microphones de tous les participants resteront en sourdine.

On vous demande de lever la main pour si vous voulez faire une intervention et on vous rappelle d'activer votre microphone lorsqu'on vous accorde la parole ; merci.

Le vote se fera en ligne. Lors des votes, on demande aux observateurs de **ne pas voter**.